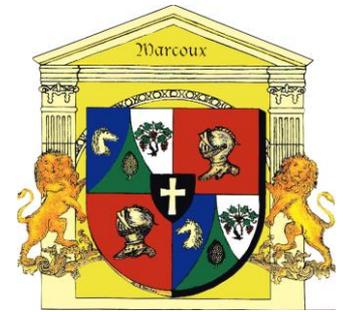


# COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014



Présents : 13/14

Absents excusés : Jérôme MAISSE – Dominique GIRAUD

Secrétaire : Marie-Thérèse LESTRA

*Monsieur Jérôme MAISSE a donné son pouvoir de vote à Monsieur Pierre VERDIER*

## ASSAINISSEMENT LA BRUYERE – LE MONT

Le Conseil Municipal décide de consulter divers organismes de prêt afin de souscrire à un emprunt de 150 000€uros sur deux ans.

Pour ce projet, les subventions prévues sont les suivantes :

Agence de l'eau : 97 000 €uros

Conseil Général : 91 000 euros

Après vote, le Conseil Municipal avec 13 voix pour et 1 abstention décide de facturer les droits de branchements (au nombre de 32) à 2 700 euros.

L'acquisition de terrains pour l'implantation de la station d'épuration est en cours. La commune fera l'acquisition de 2 700m<sup>2</sup> pour un montant de 3 000 euros.

Le Conseil Municipal approuve la maîtrise d'œuvre avec le cabinet SECAE pour le projet d'assainissement.

## APPROBATION DES RAPPORTS 2013 :

Le Conseil Municipal approuve les rapports suivants :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

## PROGRAMME VOIRIE 2014

Cette année, 67 000 euros de travaux de voirie sont prévus.

Les chemin de Gouttelas et de La Verchère bénéficieront d'une réfection pour un montant respectif de 19 200 €uros et 18 160 €uros.

Le Conseil Municipal décide de ne pas engager les travaux d'élargissement du chemin de La Bruyère à Gouterelle. Ceux-ci seront remplacés par la réfection du chemin de Gouterelle à Marcilly.

## QUESTIONS DIVERSES

**Limitation de vitesse** : des réflexions sont en cours pour limiter la vitesse à La Bruyette (maison Peyressatre) ainsi qu'à l'entrée du Bourg (maison Rongionne).

Le Conseil Général a répondu à notre souhait de limiter la vitesse à 70km/h sur le CD8 à La Tuilerie. Ce dernier va procéder à une nouvelle analyse de ce carrefour (accidentologie, vitesse pratiquée, visibilité...) afin de se prononcer sur une éventuelle limitation de vitesse.

**Espace jeunes de Marcoux** : Une convention de participation au dispositif d'animation global en direction des 13/18 ans a été proposée. Guillaume ORIZET prendra contact avec Julie GUERIN, animatrice de l'APIJ et responsable de l'espace jeunes, qui souhaite utiliser le local tous les mercredis.

**Renouvellement des conventions avec le SIEL** : le conseil municipal approuve le renouvellement des conventions SAGE et Eclairage Public avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire.